



# L'ASSOCIATION FRANCE VICTIMES 65,

SITUÉE À TARBES 65000

RECHERCHE UN(E) INTERVENANT(E) SOCIAL(E)

AU SEIN DES CIRCONSCRIPTIONS DE POLICE DE TARBES ET DE LOURDES  
(ISC) :

---

## Préambule

L'intervention sociale en commissariat s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive, de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes, et l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté. Conformément à l'article L 121-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité. Son officialisation repose sur les circulaires interministérielles des 1<sup>er</sup> août et 21 décembre 2006 relatives à l'extension des intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie qui constituent le cadre de référence du dispositif.

## Missions principales

- Prise en compte et évaluation de toutes les situations détectées et transmises par les personnels des circonscriptions de police de Tarbes et de Lourdes,
- Accueil physique et téléphonique des personnes majeures et mineures, en difficultés sociales, victimes ou mis en cause,
- Evaluation de la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des policiers,
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence,
- Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun,
- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de Police, France Victimes 65, le réseau associatif et la sphère socio-médico-éducative,
- Participation aux réunions pluridisciplinaires afin d'évoquer les dossiers les plus complexes ou nécessitant une analyse croisée, notamment avec l'ISG du secteur gendarmerie,
- Participation aux réunions d'équipe de France Victimes 65 et d'analyse de pratiques,
- Tenir à jour le logiciel d'agenda commun (Innovance) pour la comptabilité analytique de l'association,
- Contribution à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du ministère de l'intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel. Le bilan chiffré, qui comporte notamment des informations sur les types de publics accueillis et sur les orientations données, est communiqué au comité de suivi.

## Formation

- Disposer d'un diplôme de travail social délivré par l'État (ASS/ES/CESF).

## Compétences requises

- Disposer d'une bonne connaissance des partenaires de la sécurité et de la prévention de la délinquance ainsi que des acteurs du champ social,
- Formations complémentaires dans les champs judiciaires, de la victimologie, de la criminologie et/ou de la médiation,
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, de l'observation et de l'analyse, pratique de la relation d'aide et techniques d'entretien,
- Gestion des situations de crise et/ou d'urgence, travail en équipe et en partenariat,
- Bonne capacité rédactionnelle,
- Rigueur et sens de l'organisation,
- Maîtrise des outils informatiques.

## Conditions de travail

- Accueil physique et téléphonique des usagers en zone police (4 jours au commissariat de Tarbes et 1 jour au commissariat de Lourdes), avec mise à disposition d'un bureau garantissant la confidentialité des échanges,
- L'ISC est placé :
  - sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de police qui fixe les conditions d'exercice de son activité par note de service interne,
  - sous l'autorité hiérarchique de l'association France Victimes 65 avec tous les quinze jours, un point sur une période d'une demi-journée au siège de l'association,
- Être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule pour les déplacements à Lourdes contre indemnités kilométriques,
- Poste à temps plein, à pourvoir **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**,
- Durée : CDI\*
- Rémunération : salaire net mensuel de 1 759,91€ (indemnités kilométriques en sus)

\*Poste conditionné au renouvellement de la convention triennale entre l'État (FIPD), la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CALTP) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).